

## ENFANCE

# La nouvelle vie de l'Arc en Ciel

Un nouvel établissement va être construit à St-Rémy-sur-Durolle pour héberger la maison d'enfants l'Arc en Ciel, actuellement située à Thiers.

C'est la seule maison d'enfants du secteur géographique de Thiers-Ambert. Longtemps abritée à Chassignol, sur les hauteurs de Thiers, l'Arc en Ciel, gérée par l'ADSEA\*, va bientôt déménager dans des locaux neufs à St-Rémy-sur-Durolle.

Avec 45 mineurs hébergés (dont 5 en mesures dites « d'accompagnement au retour »), le bâtiment actuel est vieillissant et n'est plus adapté à l'accueil des enfants. Dès 2010, l'ADSEA, en partenariat avec le Conseil général, a étudié différentes solutions avant de faire le choix de construire un nouvel établissement.

La nouvelle maison d'enfants sera construite sur un site nouveau, avec une architecture intimement liée au projet pédagogique et dans un environnement garantissant une bonne implantation au sein de la commune : situé à la limite du village, le futur établissement sera proche d'une zone boisée et le centre bourg, où se trouvent l'école et les commerces, sera rapidement accessible. L'ADSEA a également opté pour une construction durable : le futur bâtiment sera économe en énergie et aura un coût de fonctionnement limité.

Les travaux commencent dès ce printemps. Les enfants devraient découvrir leur nouvelle maison fin 2016.

\*Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence



*L'architecture de la future maison d'enfants est intimement liée au projet pédagogique.*

## ▼ CONTACT :

Direction de l'enfance  
Martine Labreux - Tél. : 04 73 42 21 59

## ▼ FINANCEMENT :

Coût total : 5,8 M€  
Ce projet a bénéficié d'une garantie d'emprunt du Conseil général à hauteur

de 50 % du prêt principal qui s'élève à 5,18 M€ sur 25 ans.

A noter qu'au titre de la protection de l'enfance, il est le financeur exclusif de l'hébergement des mineurs placés en maison d'enfants.

## UNE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président du Conseil général est le chef de file de la protection de l'enfance depuis la loi du 5 mars 2007. A ce titre, il a la responsabilité de la prise en charge des mineurs qui lui sont confiés, soit par leurs parents, soit par l'autorité judiciaire. L'enfant peut être accueilli par un

assistant familial (qui est un agent du Conseil général) ou dans une maison d'enfants à caractère social (comme l'Arc en Ciel). Actuellement, 950 enfants sont placés auprès de l'aide sociale à l'enfance.